



COSEM

Maison des associations Noël Meslier
17 rue de Rastatt
53000 LAVAL



02 53 74 15 67



cosem@laval.fr



www.cosem.laval.fr



COSEM

Comité des Oeuvres Sociales
des Employés Municipaux et
Intercommunaux



Le COSEM, c'est quoi ?

Le Comité d'œuvres sociales des employés municipaux (C.O.S.E.M) est une association loi 1901 qui a pour but de :

- développer les relations amicales entre le personnel actif des structures participantes, les agents retraités, les conjoints, les enfants
- pratiquer l'entraide
- organiser diverses manifestations culturelles, sportives et festives

Le budget du COSEM est alimenté :

- en subventions de la ville de Laval, du CCAS, de Laval Agglomération et Laval Économie
- des cotisations des adhérents et leur participation financière à certaines activités

Le COSEM, c'est pour qui ?

Tous les agents travaillant à la ville de Laval, CCAS, Laval Agglomération et Laval Économie peuvent adhérer au COSEM. L'adhérent et ses ayants droits bénéficient des prestations du COSEM. Pour les nouveaux agents, il est recommandé de s'inscrire dès leur embauche car au-delà de 6 mois de présence au sein de la collectivité, une cotisation de 6 mois leur sera exigée.

Les agents de Laval Agglomération et de Laval Économie bénéficient aussi d'une adhésion au CNAS financée par l'employeur. Ces agents ne peuvent donc pas prétendre aux prestations faisant doublon avec celles du CNAS.

Ces prestations sont marquées d'une *.

Le COSEM, comment ça marche ?

Comme toute association, le COSEM est composé d'un Conseil d'Administration, d'un Bureau et des commissions thématiques. Tout adhérent peut apporter sa contribution lors d'évènements ponctuels ou en devenant membre d'une commission.

Les adhérents peuvent également se présenter pour être membre du Conseil d'Administration lors des élections (qui ont lieu tous les 2 ans).

Le COSEM, ça sert à quoi ?

Le COSEM vous aide tout au long de l'année.



À faire vos courses

- **Réductions aux adhérents** chez de nombreux commerçants lavallois ou de l'agglomération sur présentation de la carte COSEM
- **Proposition d'achats groupés** de différents produits à prix comité d'entreprise : légumes et fruits, volailles, porc, champagne, vins, produits pour les fêtes de fin d'année, produits divers, etc.
- **Participation financière** pour la location de matériels divers avec plafond



À gâter vos enfants

- **Bon naissance et adoption***
- **Cadeau de Noël** pour les enfants de 0 à 12 ans et de 11 à 12 ans pour les enfants d'adhérents de Laval Agglomération et Laval Économie
- **Invitation à l'après-midi récréative** "Arbre de Noël"
- **Rentrée scolaire** : Attribution de chèques cadeaux pour les enfants lycées et étudiants de 15 à 23 ans.*



À changer d'air

- **Organisation de voyages**
- **Locations** d'appartements, de mobil-homes
- **Visites guidées, sorties culturelles, sportives**
- **Attribution de chèques vacances** avec bonification selon quotient familial*

À vous cultiver

- **Tickets cinéma** à prix réduit
- **Chèques Lire*** (avec plafond)
- **Chèque Culture & Sport*** : participation financière avec plafond
- **Chèques activités** : participation financière avec plafond



À faire face

- **Adhésion possible à un contrat groupe pour une garantie obsèques**
- **Mariage, Pacs** : chèques cadeaux*
- **Décès** : attribution d'une participation financière lors du décès de l'adhérent
- **Attribution de chèques cadeaux** pour les agents retraités en fin d'année
- **Avances remboursables** pour les situations d'urgence. (Étude du dossier de façon anonyme par la conseillère sociale et de la commission Affaires Sociales)
- **Bons de solidarité** pour des situations exceptionnelles (sous forme de bons d'achats)

Le COSEM, comment adhérer ?

Le COSEM est une association. L'adhésion doit donc être volontaire, elle ne se fait pas automatiquement. Le montant de la cotisation est fixée tous les ans par le conseil d'administration.

Pour les nouvelles adhésions, nous vous accueillons au secrétariat du COSEM du lundi au vendredi.

Documents à apporter :

- Fiche d'inscription à remplir au secrétariat ou sur notre site Internet : www.cosem.laval.fr
- Joindre une copie de votre dernier bulletin de salaire, votre contrat de travail et un RIB.